

Département de Loire Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON	CONSEIL du 7 DECEMBRE 2023 Délibération n° 16_07-12-2023
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	Date de convocation : 01/12/2023 Lieu de la séance : QUILLY Date de la séance : 07/12/2023
<p>Présents : Messieurs : A. LE BORGNE, J.L THAUVIN, R. GUYON, D. GUILLE, M. GUILLARD, P. MARTIN, P. BRIAND, J.P BLANC, R. NICOLEAU, Y. TAILLANDIER, M. MÉZARD, F. MOREAU, P. CORBEL, J. TATARD</p> <p>Mesdames : V. BARILLAU, S. MAURE, S. PASCO, C. TRAMIER, M. LEJEUNE, D. HARIOT, V. GAUTIER, C. SACHOT, M. VANDEN BRUGGE, J. LERAY, I. LE BELLEGO</p>	<p>Nombre de membres en exercice : 36 Quorum = 19 Nombre de conseillers présents : 25 Procurations : 8 Absents : 3 Nombre de votants : 33</p>
<p>Absents excusés ayant donné procuration à : P. CORMERAIS pouvoir à P. CORBEL T. GADAIS pouvoir à D. GUILLÉ N. FLAURAUD pouvoir à M. GUILLARD H. COUTELLER pouvoir à JP. BLANC E. LE QUENVEN pouvoir à M. VANDEN BRUGGE A. FARCY pouvoir à C. SACHOT P. CHABAUD pouvoir à I. LE BELLEGO S. HALLIEN-LANIO pouvoir à J. TATARD</p>	<p>Présidence : R. NICOLEAU Secrétaire de séance : V. BARILLAU Rapporteur : M. MÉZARD</p>
<p>Absents excusés : M. GALLERAND A. JOGUET C. PETER</p>	

CONVENTION DE SUBVENTION AVEC INITIATIVE LOIRE OCEAN AU TITRE DE LA PERIODE 2023-2025

Le soutien à la création/reprise d'entreprises constitue un enjeu majeur pour le développement local de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon. Il participe au développement économique par la création de nouvelles entreprises et la contribution au mouvement de diversification du tissu existant. Il contribue également au développement de l'emploi (emploi direct de l'entrepreneur et emplois induits).

Le soutien à ces structures vise à :

- Favoriser l'accès à l'accompagnement d'une majorité de porteurs de projets de création-reprise d'entreprises ;
- Soutenir le développement des jeunes entreprises créées ou reprises.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes Estuaire et Sillon souhaite poursuivre son soutien à Initiative Loire Océan, réseau associatif ayant pour vocation d'accompagner les créateurs et repreneurs d'entreprises dans le renfort de leur plan de financement via l'octroi d'un prêt d'honneur mais aussi par l'accompagnement individualisé réalisé (parrainage).

La plateforme Initiative Loire Océan s'adresse à tout porteur de projet en phase de création, reprise ou développement d'une activité commerciale, industrielle ou de services à l'exception des professions libérales ou à numerus clausus, médicales et paramédicales, activités d'intermédiation financière, de promotion et de locations immobilières et entreprises agricoles.

Considérant ces orientations, ainsi que la délibération de la Région en date du 17 novembre 2023 et la délibération de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon du 7 décembre 2023 approuvant les termes de la convention de partenariat en faveur des réseaux d'accompagnement à la création-reprise d'entreprise et plus précisément au versement d'une subvention d'un montant prévisionnel annuel de 4 012 € à Initiative Loire Océan pour la période de 2023 à 2025.

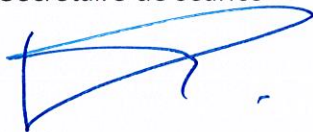
CONCLUSION

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER les termes de la convention de subvention avec Initiative Loire Océan au titre de la période 2023-2025 ci-annexée,
- D'AUTORISER le Président à signer cette convention,
- DE DIRE que les crédits 2023 sont inscrits aux budgets,
- DE S'ENGAGER à inscrire la dépense au BP 2024 et 2025,
- D'AUTORISER le Président à émettre les mandats correspondants.

Fait le 8 décembre 2023

Valérie BARILLAU
Secrétaire de séance



Rémy NICOLEAU
Président



ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE : 11 2 DEC 2023

ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE : 11 2 DEC 2023

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON
Rémy NICOLEAU